

rester debout continuellement. Dans le cas d'un vétéran amputé d'une jambe et d'un paraplégique, souvent obligés de travailler loin de leurs demeures, leurs frais de transport s'élèvent à \$800 par année. Un homme qui a deux jambes artificielles peut difficilement monter dans un tramway. J'ai essayé de le faire et j'ai été projeté dans la rue.

M. GAUTHIER (Portneuf): Où cela est-il arrivé? R. À Montréal. On ne m'a pas réellement jeté dans la rue, mais la foule était tellement dense que je suis tombé en bas des marches du tramway et que je me suis blessé de nouveau. Pour les vétérans qui possèdent un automobile, les frais de transport sont encore plus élevés, étant donné qu'ils doivent payer pour l'entretien et les réparations, incapables qu'ils sont de faire eux-mêmes ce travail. Dans le cas d'un vétéran qui est amputé des deux jambes et d'un paraplégique célibataire, qui doivent payer tous les petits services ou soins qu'ils reçoivent, la pension ne représente pas la moitié du coût de la vie. Le gouvernement entend réhabiliter les vétérans de façon à leur faire oublier leur état physique et à en faire des citoyens normaux. Ce but ne sera jamais atteint tant que le premier et le principal souci du vétéran sera de surmonter ses difficultés financières. Le vétéran qui avait un revenu moyen durant la guerre, qui ne peut plus travailler ou qui ne peut faire que peu de travail, a la droite, messieurs, de s'attendre que le pays à qui il a tant donné lui manifeste sa reconnaissance et lui fournisse les moyens d'élever et d'éduquer ses enfants pour en faire des citoyens normaux, des citoyens qui seront fiers de leur pays comme nous le sommes nous-mêmes.

Messieurs, je ne parle pas très bien l'anglais, mais je vais faire des mon mieux. La pension aujourd'hui payée aux vétérans qui sont de grands blessés est insuffisante en regard du coût actuel de la vie. Plusieurs de ces vétérans sont incapables de travailler. Quelques-uns ne peuvent travailler qu'en service discontinu. C'est surtout le cas des amputés des deux jambes et des paraplégiques. Pour un amputé des deux jambes ou un paraplégique qui est obligé d'aller travailler à quelque distance de son foyer, les frais de transport sont très élevés. L'an dernier, j'ai déboursé \$800 pour des taxis. Il est très difficile pour nous de monter dans un tramway encombré. Notre état physique ne nous permet pas de rester debout durant une heure ou une heure et demie dans un tramway en marche pour nous rendre à notre travail. Il nous faut donc recourir aux taxis.

Pour ceux qui ont un automobile, les frais sont encore plus élevés, car il leur faut payer pour toutes les réparations, le lavage et le graissage. Il est certes plus utile de posséder un automobile que de se servir de taxis parce que cela procure certains avantages pour la vie sociale. Autrement nos dépenses sont trop élevées. Nous n'avons pas les moyens de prendre un taxi pour aller travailler et d'en prendre aussi pour aller au théâtre.

Un vétéran qui, avant la guerre, avait un revenu moyrn et qui est aujourd'hui incapable de faire un travail constant, a le droit, je crois, de s'attendre que son pays lui verse la différence entre ce qu'il gagnerait s'il n'était pas invalide et ce qu'il gagne maintenant.

Il est à peu près impossible d'élever une famille avec la pension que nous touchons aujourd'hui. Je ne veux pas penser à ce que mes enfants et ceux des autres invalides diront si, parvenus à l'âge adulte, ils n'ont pas reçu une instruction convenable parce que leur père n'aura pas pu la leur procurer par suite de ses blessures de guerre. Je crois, messieurs, que nos enfants auront à faire la prochaine guerre, bien que j'espère qu'il n'y en aura pas d'autre. Nous désirons tous que nos enfants soient élevés de façon à devenir des citoyens utiles et fiers de leur pays comme nous le sommes nous-mêmes.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, monsieur Desbiens. Si personne n'a de question à poser, je dois maintenant dire que le comité directeur s'attend que les fonctionnaires du ministère et de la Commission Canadienne des pensions soient présents demain pour répondre à des questions. Puis, toujours selon le